Image not found or type unknown

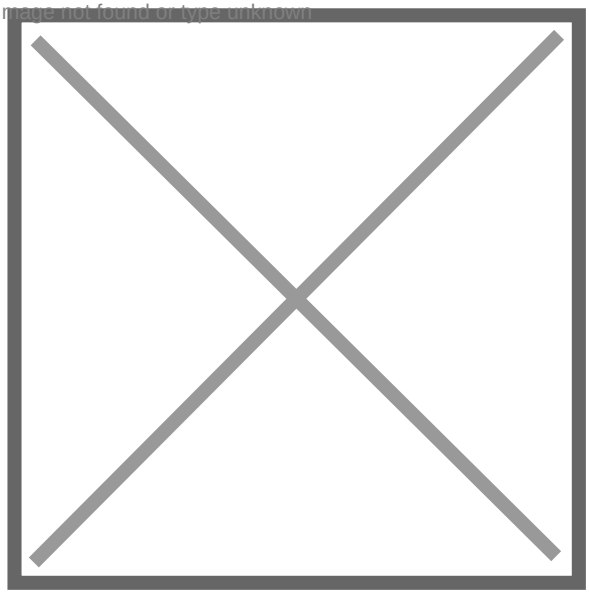

Crédit à la consommation

Par **linette67**, le **26/10/2014** à **00:52**

Bonjour,
En 2008 j'ai fait une carte banque accord dans mon magasin Auchan , j'ai pris un crédit de 1000 euros. Suite a ma perte d'emploi je n'ai pas pu rembourser le crédit. Jusqu'à présent je n'avais plus eu de nouvelles ni de courrier de banque accord jusqu'au mois de Septembre 2014 donc 5 ans après ou j'ai eu un coup de téléphone d'un huissier de justice de Bordeaux qui me demande la somme 2370 euros, je lui ai dit que je n'ai jamais eu de courriers de banque accord, ni de justice et ni de lui même, maintenant il appelle pratiquement tous les jours en me disant que si je ne règle pas la somme, la somme augmentera encore.Je n'ai jamais eu aucun papier de justice qui me dit que je dois une telle somme , que dois-je faire ? Pourquoi un huissier de Bordeaux alors que je vis à Strasbourg?

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **18:12**

Bonjour

Au prochain appel du soi-disant huissier de Bordeaux qui n'est même pas compétent territorialement pour vous saisir quoi que ce soit, vous lui dites que vous avez notez le jour et l'heure de chaque appel et que vous enregistrez la conversation (n'hésitez pas à le faire si vous en avez la possibilité) ce qui vous permettra de déposer plainte contre lui pour harcèlement moral et tentative d'extorsion de fond.

Dites lui que s'il connait la législation, de vous adresser une copie du titre exécutoire émis par un juge qui lui permet de vous réclamer un paiement d'une dette que éventuellement vous auriez. Vous lui précisez qu'il vous envoie également une copie du contrat de crédit à la

consommation que vous auriez signé et une copie du mandat que lui a remis le créancier pour qu'il agisse comme une société de recouvrement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés